

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 21 Mars

## L'ASSISTANCE MÉDICALE DANS LES CAMPAGNES

Malgré le Panama, malgré les fastidieux et lamentables incidents auxquels nous assistons attristés, le Sénat — et il faut s'en féliciter — vient de trouver le temps de voter une loi impatientement désirée et qui sera féconde en grands et utiles progrès.

Comment admettre qu'on laisse aujourd'hui périr ou s'affaiblir, faute de soins, des centaines, des milliers d'individus ? A défaut du sentiment de la solidarité, l'intérêt bien entendu invite à veiller sur la santé publique. Déjà, la natalité baisse dans des proportions inquiétantes, c'est le moins qu'on tache de disputer à la mort et à la maladie les adultes qui font la richesse et la force de ce pays. De quelque côté que l'on se tourne, on aperçoit donc des raisons qui justifient le projet de loi.

Il faut reconnaître, en outre, que, soit dans les études préparatoires, qui ont été longues, sérieuses, approfondies, soit dans le rapport présenté au conseil supérieur de l'assistance publique par le docteur Dreyfus-Brisac, rapport qui a fourni les bases et en partie même le dispositif de la loi, soit enfin dans le texte du projet de loi tel qu'il a été d'abord rédigé par le gouvernement, puis légèrement amendé par la Chambre, des précautions ont été prises pour aller au-devant des objections dont on a parlé. Ainsi nulle part le droit de l'individu à l'assistance n'est proclamé, ni reconnu. L'organisation du régime nouveau est laissée aux soins de la commune et du département. L'assistance à domicile est préférée, partout où elle n'est pas impraticable, à l'hospitalisation. Seuls, les individus inscrits au préalable sur la liste des indigents bénéficieront de la gratuité. Aucune définition de « l'hôpital » tel que le conçoit l'administration supérieure, de cet hôpital auquel toute commune doit finalement être rattachée, n'a

pris place dans la loi. Il y a donc lieu d'espérer qu'on ne verra ni un type architectural, ni même un modèle d'organisation intérieure identique et uniforme, s'imposer à la bourse de toutes les communes et qu'on ne recommencera pas les constructions scolaires. Enfin, il n'y a pas de délai spécifié pour la mise en train ou l'achèvement du plan d'ensemble. Les départements pauvres pourront aller d'une allure plus lente, si les départements riches vont d'une allure plus vive.

On n'a pas suivi de trop près l'exemple des pays où le droit à l'assistance est reconnu, on n'a pas copié la législation anglaise ou la législation allemande. On a eu surtout en vue et de tirer le meilleur parti des ressources déjà existantes et de donner une impulsion vive et ferme à la création de ressources nouvelles. Qui croirait, par exemple, qu'il existe en France des hôpitaux dont les lits ne sont pas occupés, alors non seulement que certaines grandes villes n'ont pas assez de lits pour leurs malades — cela, c'est peut-être inévitable — mais alors surtout que tant de malheureux, dans nos campagnes, meurent prématurément, faute de soins, ou contractent des infirmités dont la science aurait pu les préserver ? Pourtant, en 1878, au plus fort de l'hiver, sur 59,997 lits d'hôpital, en province, 24,562 étaient vides. On trouvait, dit le rapport du docteur Dreyfus-Brisac, dans la Calvados, 511 lits vacants sur 600 ; dans la Meuse, 400 sur 619 ; dans le Nord, 856 sur 1,438. La situation ne s'est pas améliorée depuis 1878. En 1886, sur 47,964 lits d'hospices, 10,723, soit 22,45 0/0, et sur 39,248 lits d'hôpital, 15,709, soit 40 0/0 environ sont restés inoccupés.

Si la loi nouvelle contribue à faire cesser cet état de choses regrettable, on ne pourra qu'applaudir.

Autre point qui mérite de fixer l'attention. La loi poussera les départements dans une voie où quelques-uns se sont déjà engagés. Au lieu d'hospitaliser les vieillards, les infirmes, les incurables, on les admettra

de préférence en pension dans leur propre famille autant que possible. Le lit d'hospice qu'ils occupent deviendra ainsi un lit d'hôpital, bon pour un malade. Quant à la pension à payer, elle sera minime. Dans la Marne, le secours mensuel attribué aux vieillards infirmes, varie de 5 à 14 fr. Admettons que ce soit un prix tout-à-fait minimum. Toujours est-il que l'on pourra pourvoir à l'entretien à domicile des pensionnaires d'hospice avec une dépense infime, et que le surplus sera utilement affecté aux malades proprement dits.

Tout cela est excellent en soi, tout cela doit pouvoir se faire sans dépasser de beaucoup les dépenses prévues, avouées par le projet, et si la loi est appliquée dans l'esprit où elle a été préparée, dans l'esprit où elle a été votée par le Sénat, il n'y aura qu'avantages à en retirer.

Les points noirs sont dans les conséquences — non pas rigoureusement logiques, non pas absolument nécessaires — mais enfin dans les conséquences à prévoir, étant données nos habitudes, notre tempérament national, la pression des Chambres sur le gouvernement, laquelle suit, — quand elle ne la devance pas — la pression des électeurs sur les Chambres, et enfin la surenchère à la mode en vue de la popularité facile. Par exemple, la loi admet une subvention de l'Etat aux communes : le ministre des finances sera-t-il toujours en disposition et surtout en mesure de lutter contre le courant qui portera peut-être le Parlement à augmenter cette subvention, pour diminuer d'autant la dépense des communes ?

La loi dit que toute commune devra se rattacher à un hôpital voisin, qui nous garantit qu'on n'en viendra pas à imposer cet hôpital-type, cet hôpital de canton auquel nous faisons allusion tout-à-l'heure ? La loi autorise le gouvernement à organiser le service d'assistance médicale, par un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique, au cas où le conseil général ne s'en serait pas préoccupé. Rien ne

nous garantit qu'entre certaines mains, à un moment donné, très tard, espérons-le, cet article ne sera pas gros de dangers.

En attendant, le devoir social et l'intérêt social sont d'accord pour conseiller l'ouverture de ce que M. Monod a naguère appelé si heureusement « l'atelier de réparation » des forces nationales.

J. QUERCYTAÏN.

## Les derniers moments

DE M. JULES FERRY

Jeudi, M. Jules Ferry avait présidé le Sénat et l'avait quitté à six heures, paraissant très bien portant et très gai. Il avait fait à pied le trajet du Luxembourg à la rue Bayard. Cependant, rentré chez lui, il se sentit fatigué et il ne crut pas pouvoir se rendre à la soirée que donnait M. le sénateur Poirier.

A peine s'était-il mis au lit qu'il fut secoué par un frisson. Cependant il dormit avec calme jusque vers une heure et demie du matin. A ce moment, il se plaignit d'un malaise assez violent. Mme Jules Ferry fit appeler M. Charles Ferry, qui occupe le premier étage du petit hôtel dont M. Jules Ferry habite le second.

M. Charles Ferry courut en toute hâte chercher le docteur Worms, qui donna les premiers soins au président du Sénat. Vers cinq heures, vendredi matin, une légère amélioration se produisit. M. Ferry reposa avec calme pendant les quatre heures qui suivirent.

Vers neuf heures eut lieu une consultation demandée par le docteur Worms lui-même. Le docteur Huchard y prit part et plus tard le docteur Potain.

M. Jules Ferry se leva et passa dans son cabinet de travail, où il resta quelque temps assis, puis se plaignant de ne pouvoir respirer, il fit, à des intervalles plus ou moins longs, le tour de son salon, puis de sa salle à manger, cherchant toujours l'air qu'il croyait lui manquer alors que déjà ses voies respiratoires ne fonctionnaient plus que d'une manière insuffisante.

La plus grande partie de la journée s'écoula ainsi.

Vers trois heures, M. Lebon, son secrétaire particulier, se présentait chez lui et ne pouvait pas le voir ; mais M. Charles Ferry lui disait que son frère était atteint d'une forte grippe.

Au moment où son frère et sa femme lui soulevaient la tête pour faciliter sa respiration, M.

chêne, encombrée de papiers complétaient l'ameublement.

C'était la première fois que Boislaurier venait chez l'huissier, et il contemplait tous ces grimoires, qui prenaient pour lui l'apparence de choses mystérieuses, et presque surnaturelles, avec une sorte de crainte respectueuse.

Comme tous les gens de la campagne, il avait la frayeur des huisseries.

Il y avait dix minutes qu'il regardait tout ce qui l'entourait d'un air ébahi, quand des pas retentirent de nouveau dans le couloir.

La porte s'ouvrit et M. Poitevin parut, — Eh ! mais, s'écria-t-il d'un ton joyeux, sur le seuil, je ne me trompe pas ? C'est M. Boislaurier.

— Lui-même, M. Poitevin.

Le fermier s'était levé.

Il tendit la main à l'officier ministériel.

— Quel bon vent vous amène, reprit celui-ci, car je ne veux pas croire que ce soit un mauvais vent qui vous amène et que vous ayez besoin de mon ministère.

— Ce n'est pas pour cela, en effet, que je suis venu, reprit le père de Jacques.

— M. Poitevin s'était campé dans son fauteuil.

Il fit un geste de la main.

— Asseyez-vous donc, dit-il, je vous écoute ?

L'huissier était un homme de soixante ans environ. Il avait la figure sans barbe, mais, selon l'habitude de la province, il ne se faisait raser que deux fois par semaine, il en était à son troisième jour, et le cuir de ses joues et de son menton

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

11

LE

## GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

### L'AMOUR AU VILLAGE

III

— Je la demanderai... Nous verrons bien ce qu'elle répondra.

Jacques se précipita sur son père... le serra dans ses bras...

— O mon père... mon bon père !

Il ne trouvait pas d'autre mot pour exprimer sa joie.

Boislaurier se dégagea doucement.

— Ton bon père... ton bon père... Ton bon père va faire une bêtise... par faiblesse pour toi.

— Oh ! non, père, j'ai la conviction que nous serons heureux.

— Je le souhaite vivement, mais c'est égal, ça me semblera un peu drôle d'avoir une bru qui n'osera pas poser les pieds chez nous de peur de perdre ses petites bottines dans nos fondrières...

— Elle mettra des sabots, mon père.

— Soit ! si elle y consent je n'ai plus rien à dire. Sur ce, vas te coucher et dors sur tes deux oreilles.

— Vous ne m'en voulez pas, mon père ?

— Pourquoi t'en voudrais-je ? Tu aimes mademoiselle Poitevin, nous demanderons la main de Mlle Poitevin. Tout ce que je dirais pour combattre cet amour te fera à peu près l'effet d'un caudère sur une jambe de bois. Je m'y connais. Il est donc inutile que je me ruine en frais d'éloquence. Bonsoir, fiston.

Et le paysan quitta la chambre.

Jacques, resté seul, réfléchit. Il voyait bien que le mariage qu'il désirait n'allait qu'à demi à son père, mais il l'aimait tant ! Il était si heureux de penser qu'il pouvait être le mari de Louise. Le mari de Louise ! C'était la vie, le bonheur, l'amour ! Ce nom contenait pour lui tant de lumière, tant de bonheur.

IV

Le douzième coup de midi venait de sonner, le lendemain, à l'horloge de la cathédrale de Verneuil, quand le père Boislaurier, endimanché, une blouse neuve sous sa veste de gros drap, frappa à la porte de M. Poitevin. Celui-ci occupait, dans une des principales rues de la ville, en face de l'église, une petite maison à volets verts, donnant de plein pied sur la rue. Un panneau doré, presque noir, semblant avoir servi à plusieurs générations d'huissiers, était accroché au-dessus de la porte d'entrée. Quand le vent soufflait, il produisait en frottant le mur, un grincement qui avait quelque chose d'agaçant et

de sinistre.

Le père Poitevin passait pour être dur aux pauvres gens. Il avait la réputation d'être riche, et on disait que ce n'était pas en léchant les murs qu'il était devenu gras.

Au bruit que fit le heurt agité par le fermier, des pas pressés s'entendirent dans le couloir.

La massive porte verte s'entrebâilla.

Une bonne d'un certain âge, coiffée à la normande, demanda d'une voix brusque, presque brutale.

— Qu'est-ce que vous voulez ?

— M. Poitevin.

— C'est y pour affaire.

— Sans doute...

— Entrez !... il prend son café et il va vous rejoindre.

M. Boislaurier pénétra dans le couloir.

Ce couloir était étroit, un peu sombre, n'ayant de jour que par un dessus de porte vitrée, dans le fond.

La servante ouvrit une pièce à droite.

— Asseyez-vous, dit-elle. M. Poitevin va venir.

Le fermier entra et s'assit.

La pièce où on l'introduisit, décorée du nom d'étude, n'avait pour ornement qu'une série de casiers verts, au-dessus desquels étaient entassés des liasses poudreuses de papier jauni. Une odeur de moisi et d'humidité s'en dégageait. Les murs laissaient tomber comme une nappe de glace sur les épaules.

Quatre chaises de cuir vert dans chaque angle, et un mauvais fauteuil devant une table en





